



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ



SYNTHÈSE DES RAPPORTS D'ACTIVITÉ DES PARCS NATURELS MARINS



Iroise



Mayotte



Golfe du Lion



Estuaires picards
Mer d'Opale



Bassin d'Arcachon



Estuaire de la Gironde
Mer des Pertuis



Cap Corse Agriate
Capicorsu Agriate



Martinique



P. 4

Les moments forts dans les parcs naturels marins

P. 16

La contribution des parcs naturels marins aux grandes missions de l'Office français de la biodiversité

MISSION 1

Police de l'environnement :
lutter contre les atteintes à la biodiversité P. 16

MISSION 2

Connaissance et expertise :
mieux comprendre les enjeux
de préservation de la biodiversité
pour mieux la protéger P. 17

MISSION 3

L'appui aux politiques publiques :
accompagner la mise en œuvre
et l'évaluation des politiques de l'eau
et de la biodiversité P. 18

MISSION 4

Les aires protégées :
gérer et restaurer P. 19

MISSION 5

La mobilisation des acteurs et des citoyens :
sensibiliser et faire agir pour préserver
le futur P. 20

P. 21

Les chiffres clés des parcs naturels marins en 2023

PRÉAMBULE



L'Office français de la biodiversité (OFB) est un établissement public dédié à la protection et la restauration de la biodiversité en métropole et dans les Outre-mer, sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture.

Il dispose d'un ancrage territorial fort, via ses services territoriaux dont les parcs naturels marins (PNM). Ces derniers font partie des aires protégées gérées par l'établissement et contribuent pleinement à la mise en œuvre de la stratégie nationale biodiversité (SNB) et de la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP).

Dans les PNM toutes les missions de l'établissement sont déclinées à l'échelle locale : la police de l'environnement et la police sanitaire de la faune sauvage ; la connaissance, la recherche et l'expertise sur les espèces, les milieux et leurs usages ; l'appui à la mise en œuvre des politiques publiques ; la gestion et l'appui aux gestionnaires d'espaces naturels et enfin l'appui aux acteurs et la mobilisation de la société.

Les parcs naturels marins sont un outil territorial dans lequel la démocratie participative s'exerce pleinement, en particulier via leurs conseils de gestion. Ces instances réunissent des représentants des acteurs locaux, institutionnels, scientifiques,

professionnels et associatifs, qui doivent définir ensemble puis mettre en œuvre la politique des PNM. Cette gouvernance favorise la sensibilisation, l'appropriation et les prises de décisions des acteurs du territoire, et permet de faciliter la compréhension et la mise en place de mesures de protection parfois contraignantes pour certaines activités.

Les PNM endossent par ailleurs de nombreuses responsabilités en matière de gestion d'aires protégées : zones d'expérimentations, sentinelles des évolutions liées aux changements climatiques et vecteurs de changements transformateurs de la société. L'OFB peut ainsi s'appuyer sur eux pour illustrer les enjeux de protection ou restauration et surtout montrer des mises en œuvre de solutions concrètes, adaptées aux territoires.

Le présent document retrace une partie des missions exercées par les 8 parcs naturels marins pendant l'année 2023, et permet de partager la diversité des actions réalisées sur des territoires qui ont chacun leurs spécificités. Ces aires marines protégées remarquables par leurs écosystèmes et leur patrimoine culturel doivent sans cesse se renouveler et s'adapter aux évolutions de milieux et d'activités en mutation. Cette publication permet de mettre en avant le travail réalisé par les équipes pour contribuer à ces projets de territoire.

Olivier Thibault,
Directeur général de l'Office français de la biodiversité

Les moments forts dans les parcs naturels marins

JANVIER



Lancement du centre d'interprétation du milieu marin à l'île d'Aix dans le PNM estuaire de la Gironde et mer des Pertuis

L'objectif de ce projet est de donner à voir au grand public les fonds marins pour le sensibiliser aux enjeux de préservation de la biodiversité marine. Il est mené en partenariat avec la communauté d'agglomération Rochefort Océan (CARO), le Conservatoire du littoral, la commune de l'île d'Aix et bénéficie d'un financement du plan France Relance.

L'année 2023 a été consacrée à la restauration du bastion sud-est du fort Liédot devant accueillir le parcours immersif, à la conception du projet muséographique et scénographique par le groupement sélectionné en 2022, et au recrutement des artistes et entreprises chargés de la réalisation artistique et technique du parcours immersif. Cette année a également permis la recherche de financements complémentaires, avec le Centre international de la mer gestionnaire du site, pour réaliser la signalétique du site, aménager un espace d'accueil-billetterie et l'espace pédagogique en lien avec la scénographie. L'ouverture du parcours est prévue au printemps 2024.

Le Parc a mené avec la CARO, la commune de l'île d'Aix et les prescripteurs touristiques un travail complémentaire sur la problématique de la fréquentation touristique et de la préservation de l'île. Il se poursuivra pour sensibiliser les sociétés de croisière et leurs passagers à une meilleure prise en compte du patrimoine naturel dans leurs discours et usages.

Lancement de l'exposition itinérante « ESTUAIRES : vue du ciel, vies du sable » au PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale

Afin de mieux faire connaître les richesses naturelles des estuaires, le Parc a lancé en janvier l'exposition de vulgarisation scientifique « ESTUAIRES : vues du ciel, vies du sable ». Elle a été accueillie en 2023 à Etaples sur Mer, à la Maison de la baie de Somme, à la Maison du Parc naturel marin (Ecault) et se poursuit en 2024.

Elle reprend à son compte la notion d'habitats naturels, de « lieux de vie des espèces animales et végétales », pour la traduire sous forme d'installations. L'exposition est composée d'une mosaïque de quatre modules couverts, chacun représentant l'un des habitats estuariens : prés salés, vasières, sables découverts à marée basse, sous l'eau.

La scénographie propose une immersion dans ces quatre milieux, en mobilisant à la fois l'expérience des sens, de la connaissance et de la conscience dans la découverte des estuaires : un récit sonore, des films, supports interactifs et éclairages (lumière noire, rétro-éclairage...) ponctuent l'exposition.

À travers une approche par l'émerveillement et par l'image, elle cherche à vulgariser la connaissance scientifique sur les estuaires : comment fonctionnent-ils ? quels rôles jouent les habitats qui les constituent ? quelles sont les espèces qui y vivent et comment vivent-elles ?

Elle aborde toutes ces thématiques à différentes échelles, du mégascopique, au microscopique.

Cette exposition est organisée dans le cadre du programme européen Life Marha : <https://www.life-marha.fr>

Séminaire de clôture du projet RESOBLO

Le projet RESOBLO avait pour objectif de mettre en œuvre un réseau d'observatoires des usages de loisirs, à l'échelle de 4 parcs naturels marins (2020-2023). Le séminaire final a permis de partager les principaux résultats concernant la démarche de mise en place d'observatoires, l'analyse des pratiques, le suivi de la fréquentation ou encore l'évaluation des pressions. Il a rassemblé près de 80 personnes, gestionnaires, chercheurs et services de l'État.

Il a été organisé à La Rochelle en janvier 2023 par l'Office français de la biodiversité (OFB) et les parcs naturels marins (PNM) impliqués dans le projet : Bassin d'Arcachon, cap Corse et Agriate, estuaire de la Gironde et mer des Pertuis (EGMP) et estuaires picards et mer d'Opale (EPMO).

À la suite du séminaire un guide pour la mise en œuvre de démarche d'observatoire des usages de loisirs dans les aires marines protégées a été publié en mai, livrable final du projet. Le projet a été financé par le Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Lien vers le replay du séminaire : <https://professionnels.ofb.fr/fr/restitution/replay-seminaire-final-projet-resoblo-mise-en-place-dobservatoire-usages-loisirs-milieu>

Lien vers le guide : https://oai-gem.ofb.fr/exl-php/document-affiche/ofb_recherche_oai_panier/OUVRE_DOC/60736?vue=ofb_recherche_oai_panier&action=OUVRE_DOC&cid=60736&fic=doc00084136.pdf

FÉVRIER

Début de l'évaluation à mi-parcours pour le PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale

Une évaluation de la mise en œuvre du plan de gestion a été confiée aux bureaux d'étude « Biotope » et « Epices » à l'occasion des 10 ans du Parc.

Le travail se décompose en plusieurs phases :

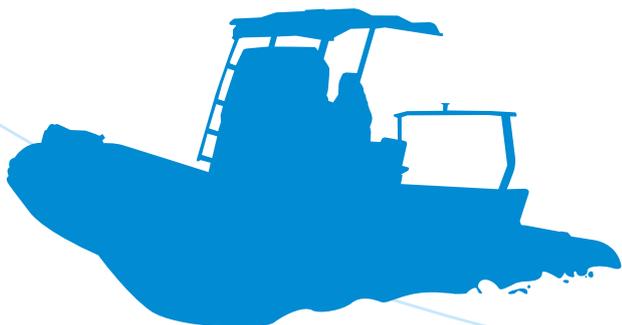
- Evaluation de la mise en œuvre des actions ;
- Accompagnement à la production des indicateurs « Qualité de l'eau » et « Patrimoine naturel » ;
- Evaluation auprès des acteurs du territoire.

Un document de synthèse des « 10 ans d'activité du PNM EPMO » a été réalisé et présenté au conseil de gestion en décembre 2023. Il présente une analyse des rapports d'activités 2016 à 2022 et des programmes d'actions 2017 à 2022, en fonction des budgets. En parallèle, l'analyse des avis rendus par le Parc a été effectuée.

En conclusion :

Les 5 orientations du plan de gestion (qualité de l'eau, patrimoine naturel, activités du territoire, patrimoine culturel et gouvernance) sont investies par l'équipe technique du Parc en lien avec de nombreux partenaires sur cette première période, et de manière simultanée. 19 finalités associées à ces orientations font l'objet d'actions dédiées. 88 % des sous-finalités (37 sur 42) ont été engagées dans cette première moitié de mise en œuvre du plan de gestion. 107 actions différentes ont été réalisées ou engagées entre 2016 et 2022 sur 125 programmées. Cela correspond à 83% des actions programmées mises en œuvre. 275 actions ont été réalisées (en prenant en compte les actions récurrentes). Concernant les avis, dans la grande majorité (26/32 soit 81,25 %) les recommandations émises dans les avis sont traduites dans les autorisations administratives.

Lien vers le bilan : <https://parc-marin-epmo.fr/documentation/bilan-mi-parcours-de-la-mise-en-oeuvre-du-plan-de-gestion>



PAROLE
D'AGENT



Tiphaine Rivière

Chargée de mission usages professionnels et de loisirs au Parc naturel marin de Martinique

Le besoin de connaissances sur les activités et en particulier les usages de loisirs est à l'origine de la mise en place d'un observatoire des usages nautiques dans le PNM de Martinique. Tiphaine Rivière pilote ce projet : « en 2023 nous avons commencé à déployer 3 protocoles de suivis concernant le mouillage, un premier via des comptages mensuels à terre et en mer, un deuxième en réalisant des survols avec un autogire et un troisième avec des prises de photos fixes et un traitement des images par algorithme ».

Tiphaine explique qu'un collègue en VSC a été mobilisé pour l'appuyer, Victor Tersiguel, et que pour élaborer les protocoles ils ont pris contact avec les PNM impliqués dans le projet RESOBLO afin de profiter de leur expertise et de leurs retours d'expérience sur les méthodes d'observation de la fréquentation. Elle détaille qu'avant de réaliser les suivis il a fallu construire un référentiel spatial avec le découpage de la côte en secteurs, qui servira aussi pour d'autres objectifs du Parc. Ensuite pour la réalisation des comptages mensuels l'équipe du Parc a été formée aux protocoles. 4 sites étaient suivis, en mobilisant les services ingénierie et opérations. Ceci ne permettant pas de chiffrer le nombre global de bateaux au mouillage sur le littoral martiniquais, des prises de vues ont été réalisées à partir de septembre en utilisant l'autogire d'une prestataire et en traitant les photos en régie. Le 3^e protocole sera développé avec un recrutement à venir. Tiphaine indique que « l'enjeu global de l'observatoire est d'objectiver les données pour le territoire et cela intéresse très fortement les partenaires du Parc dont la direction de la mer. C'est chronophage en traitement de la donnée mais c'est très intéressant de pouvoir mener ces suivis en interne et ces données sont fondamentales ». Elle apprécie aussi dans ce projet que ses « missions de bureaux fassent appel à des outils pratiques sur le terrain ».

Pour la suite de la mise en place de l'observatoire Tiphaine précise que les protocoles en cours seront amenés à évoluer et à être complétés, et qu'elle « souhaiterait que les suites du projet RESOBLO puissent continuer à être partagées entre Parcs ».

MARS

Début des travaux pour la stratégie opérationnelle de restauration d'habitats en mer dans le PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Cette stratégie est travaillée depuis mars 2023 par le PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis. Elle a pour objectifs d'améliorer l'état de conservation des habitats, de répondre aux objectifs de restauration au niveau européen et également de définir les conditions nécessaires pour que les actions de restauration puissent être considérées comme mesures compensatoires.

En 2023, les potentielles actions de restauration ont été identifiées. En 2024, un important travail de hiérarchisation de ces actions sera réalisé afin de définir la stratégie au regard des objectifs écologiques, des aspects techniques, administratifs et juridiques. Ce projet fait l'objet d'un cofinancement de la région Nouvelle-Aquitaine.



PAROLE D'AGENT

Hervé Caroff

Directeur délégué adjoint du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Fin février 2023, un partage d'expérience atypique a eu lieu entre le PNM du Bassin d'Arcachon et le Japon : Hervé Caroff, directeur délégué adjoint du Parc faisait partie de la délégation française qui a réalisé ce voyage d'études près d'Okayama. Plusieurs thématiques intéressaient le Parc dont les opérations de restauration des herbiers de Zostère marine, les modes d'élevage et de valorisation des produits issus de l'ostréiculture japonaise, les actions de sensibilisation à l'environnement et l'approche intégrée de la gestion des zones côtières.

« Prévu en 2020 et reporté à 2023, ce déplacement organisé par le Parc et particulièrement Kévin Leleu avait plusieurs objectifs : approfondir la connaissance mutuelle, échanger sur de futures actions du Parc et des ostréiculteurs et identifier des potentiels partenariats. Les ostréiculteurs quant à eux souhaitaient voir comment étaient élevées et valorisées les huîtres » relate Hervé. Ce voyage d'études a été financé par le FEAMP et la région Nouvelle-Aquitaine.

Pendant la semaine sur place, la délégation française constituée du président du conseil de gestion du PNM, de deux chargés de mission du Parc, d'Hervé, de quatre représentants du conseil régional de la conchyliculture, d'un membre du Centre pour l'Aquaculture, la Pêche et l'Environnement de Nouvelle-Aquitaine (CAPENA), d'une représentante du Pays Bassin d'Arcachon - Val de l'Eyre et du président de la Société franco-japonaise d'océanographie (SFJO) a ainsi pu se rendre sur des sites d'élevage d'huîtres et de transformation. Les différences dans le cycle de vie des huîtres ont été relevées : *« au Japon elles poussent sur des filières en dessous de radeaux et sont donc en permanence en pleine eau. Elles sont produites beaucoup plus vite, sont plus grosses, moins manipulées, et in fine moins « jolies »* » explique Hervé. Elles sont conditionnées (en sachet ou sèches) et sont généralement consommées cuites d'où une grosse différence avec la filière française.

Hervé retient l'incompréhension des Japonais quant au caractère envahissant des huîtres dans le Bassin d'Arcachon, celles-ci étant originaires du Japon. En effet ils n'ont pas de problématique de restauration de friches ostréicoles comme l'huître est là-bas dans son milieu naturel.

En pistes de partenariats, ce sont surtout les questions de reprises d'exploitations, de formation et de motivation des jeunes qui vont être développées entre ostréiculteurs.

Concernant les herbiers de zostères marines, le Japon a une expérience de 20 ans sur des projets de restauration. Hervé relate que *« cela s'est fait à l'initiative des pêcheurs – ostréiculteurs qui forment une seule profession et qui constataient la disparition des herbiers avec des incidences sur la pêche »*. Pour y répondre ils ont développé une technique qui consiste à utiliser des coquilles d'huîtres qui sont clapées sur des zones de vasières pour stabiliser le sol avant d'y semer des graines de zostère. Le PNM BA souhaite expérimenter cette technique et voit dans cette action un enjeu particulier à garder le lien avec le Japon. Les ostréiculteurs du Bassin y trouvent aussi un intérêt en termes de réutilisation d'une petite partie des déchets des coquilles d'huîtres.

Sur l'éducation à l'environnement, Hervé identifie des passerelles sur un concept développé au Japon : passer de la notion de « mer propre » à celui de « mer riche ». Il fait le lien avec le PNM sur la protection et le développement durable.

Hervé retient de ce voyage d'études un grand dépaysement et une différence culturelle très forte. Il pointe *« un concept de lien terre-mer « satoumi » qui est bien ancré dans les mentalités. Il s'agit de ne pas traiter la mer et la terre séparément et de concerter du littoral à la montagne »*.

Enfin, cela a aussi permis de resserrer les liens entre le PNM et le CRC, ainsi qu'en interne avec le président du conseil de gestion.



AVRIL

Les P'tits mousses du Parc naturel marin d'Iroise

Chaque année, une nouvelle thématique est proposée aux écoles des communes littorales et insulaires du Parc dans le cadre du programme des P'tits mousses de l'Iroise. En 2022-2023 les enfants étaient invités à partir à la découverte des « Formes et textures des animaux et des végétaux de l'Iroise ».

Le Parc a travaillé avec 76 classes de la toute petite section à la 6ème, réparties dans 18 établissements et 11 communes. Ce sont ainsi 1853 enfants (un record depuis la création du programme) qui ont pu bénéficier de 246 animations réalisées en classe et sur le terrain.

En plus des animations réalisées par les agents du Parc, 17 intervenants extérieurs ont été sollicités parmi lesquels 11 guides partenaires signataires de la charte de bonnes pratiques. Ils ont réalisé 189 animations financées par le Parc dont des sorties en mer et cela a permis de faire du lien entre projets du Parc.

Une approche philosophique de l'environnement marin est aussi proposée aux écoles lors d'ateliers, et les enfants du secteur sud ont eu la chance de pouvoir discuter avec un pêcheur partenaire du Parc au débarquement de son bateau.

La conception des animations et les outils pédagogiques utilisés en classe (diaporama, film, jeux, conte...) et sur l'estran sont réalisés en interne par les agents du Parc.

Les animations des P'tits mousses ont repris à la rentrée de septembre 2023. Le thème proposé aux écoles pour l'année 2023-2024 est : « Amis ou ennemis, les relations entre les animaux de la mer d'Iroise ».

Pour en savoir plus, le film de présentation 2022-2023 : <https://youtu.be/JEl3oBM1xQg>

Les p'tits mousses en sortie bateau
© PNMI / OFB



Cécile Barreud

Chargée de communication et sensibilisation, et Emmanuelle Jaouen, cheffe de projet avis et chargée de mission activités portuaires et usages industriels au Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

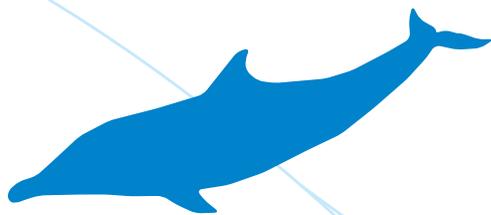
A la croisée entre les enjeux de sensibilisation des acteurs du PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis et de pérennisation des activités portuaires et maritimes reposant sur des pratiques respectueuses du milieu marin, Emmanuelle Jaouen et Cécile Barreud pilotent conjointement la stratégie de sensibilisation aux enjeux environnementaux et des acteurs portuaires.

Pour élaborer cette stratégie, Cécile et Emmanuelle retracent l'histoire : en 2022 le Parc a réalisé avec l'appui d'un prestataire une synthèse portant sur les équipements portuaires et les pratiques de gestion environnementale dans les ports du Parc. Cette synthèse s'appuyait sur des enquêtes et des rencontres avec de nombreux gestionnaires portuaires. Le prestataire a ensuite réalisé une étude comparative nationale et internationale des initiatives prises par les aires marines protégées avec les ports auprès de leurs gestionnaires pour une évolution des pratiques et une bonne prise en compte des enjeux environnementaux. Enfin deux ateliers ont été réalisés en présence de gestionnaires de port. Cécile précise que « l'objectif était de savoir quels étaient leurs besoins, ce qu'ils avaient mis en œuvre, les manques sur leurs équipements pour prendre en compte les enjeux environnementaux, sur les outils de communication et sensibilisation, d'échanger sur leurs difficultés à faire passer les messages ».

A partir de ces travaux la stratégie a été élaborée et présentée aux gestionnaires portuaires début 2023. Emmanuelle relate que « la stratégie a été bien perçue. Elle a été suivie du lancement d'un appel à projets à l'été 2023 pour l'amélioration de la qualité de l'eau et des sédiments dans les espaces portuaires, mais la période estivale n'a pas permis aux gestionnaires d'être nombreux à y répondre avec seulement deux candidatures ». Des besoins ont aussi émergé concernant des contenus rédactionnels sur les enjeux du Parc et du milieu marin ainsi que pour éclaircir les missions du Parc dans son environnement institutionnel. Un renfort au sein du Parc viendra contribuer à la mise en œuvre de la stratégie en 2024.

Les profils des gestionnaires sont très variés, entre ceux qui sont déjà impliqués dans une certification ou une labellisation, et ceux plus en attente qui ont déjà beaucoup à gérer au quotidien pour la mise aux normes et le respect des réglementations. Cécile indique qu'« ils sont aussi en attente de mise en réseau pour partager les expériences » ce qui contribue pour elle à « être plus près du terrain avec un travail de fond spécifique, complémentaire à [ses] missions très transversales de communication ».

Emmanuelle trouve quant à elle « très pertinent de travailler avec Cécile sur ce projet de long terme car leurs regards sont différents. Ces actions permettent aussi de travailler autrement avec les gestionnaires portuaires que dans le cadre des avis ou des aspects réglementaires. C'est l'occasion de mieux les connaître et de les soutenir dans leur volonté d'avancer ».



MAI

Le projet Art & Mer au Parc naturel marin de Martinique

Le projet Art & Mer est né d'une ambition première, celle de proposer aux enfants de Martinique de représenter artistiquement leur vision du milieu marin en 2035, qui marquera la conclusion du 1^{er} plan de gestion du PNM de Martinique. Devenu un projet académique, il a fait réfléchir et s'exprimer, près de 1 600 élèves, sur le milieu marin, durant toute l'année scolaire 2022-2023.

La nouvelle édition de l'action académique a été réalisée avec succès. 80 classes ont participé avec pour objectif de créer une œuvre plastique et une œuvre orale autour de la mer. Le Parc a dans un premier temps passé une matinée avec les enseignants afin de leur transmettre des notions scientifiques sur les courants marins et le biomimétisme ; les élèves ont ensuite bénéficié d'un atelier leur permettant de découvrir les fonds marins par le biais d'un film en réalité virtuelle ainsi qu'une animation sur la pêche de loisir, puis un accompagnement pour l'écriture et la restitution de leur œuvre orale.

De nombreuses associations ont proposé des animations aux classes qui se sont déplacées lors de ces 2 journées. Le Parc a également organisé dans ce cadre une conférence rythmée sur les enjeux de protection de la biodiversité marine.

Animation dans le cadre du projet Art et Mer
© Nicolas Lisima / OFB



PAROLE
D'AGENT



Noémie Michez

Chargée de mission patrimoine naturel
au Parc naturel marin du golfe du Lion

Le projet MOUVBLUE, mené avec l'IFREMER et le CRIOBE, s'intéresse au cycle de vie du requin peau bleue et c'est Noémie Michez qui en assure le pilotage.

Elle se souvient du montage du projet : « ce que j'ai aimé, c'est d'amener à faire travailler ensemble l'IFREMER et le CRIOBE, car initialement le projet se faisait seulement avec Serge Planes (CRIOBE). Nous nous sommes rendus compte en le construisant que François Poisson (IFREMER) avait déjà commencé à marquer des requins peau bleue. Il a donc rejoint le projet qui a évolué pour englober la fonctionnalité du Parc pour l'espèce ».

Les 3 axes du projet MOUVBLUE, qui mobilise des crédits du plan France Relance, sont de marquer des requins en les pêchant, en ciblant à fois des gros individus et des juvéniles avec 2 types de marquage : satellite et conventionnel ; d'étudier le comportement à fine échelle du requin avec une caméra immergée ; et enfin d'étudier la génétique de la population pour voir si des liens de parentalité peuvent être trouvés.

Les nouvelles connaissances acquises permettront à terme de mieux comprendre les enjeux de gestion du Parc pour cette espèce voire d'en faire évoluer les objectifs vers un maintien de la fonctionnalité de reproduction, de mises-bas et de nurserie.

Le Parc s'est investi sur le terrain en 2023 sur le premier et le troisième axe en posant des marques conventionnelles sur des juvéniles et en réalisant des prélèvements. Le renfort de Louise Dalisson a permis de coordonner les différents acteurs et de préparer et d'assurer les opérations en mer. Noémie précise que « certains marquages ont été faits en autonomie par le Parc, mais d'autres ont été réalisés en mobilisant des pêcheurs de loisir volontaires et un guide de pêche. Cette dimension partenariale est un point fort du projet et cela a permis de créer du lien avec les pêcheurs de loisir (notamment de thon rouge) différents interactions sur la réglementation ou les mesures de police. Leur expertise et expérience de la pêche au gros locale nous a permis d'arriver plus facilement à avoir des requins, et en parallèle de pouvoir leur transmettre les bonnes pratiques pour les relâcher ». 12 sorties ont été effectuées par le Parc pour 13 requins marqués et échantillonnés.

Pour les marquages satellites, c'est l'IFREMER qui s'en est chargé après un appel d'offres du CRPME auprès des pêcheurs professionnels. Ce sont 8 sorties réalisées pour 21 requins marqués (dont 9 marques satellitaires) et 6 requins échantillonnés.

Pour la lecture des marques conventionnelles en plastique, Noémie indique qu'« une affiche a été réalisée pour les pêcheurs de loisir qui vont au large. S'ils pêchent un requin marqué ils savent à qui transmettre l'information, comment accéder au formulaire en ligne ».

Noémie retient du projet, encore en cours, que « c'est vraiment la plus-value du Parc de bien connaître le panorama des acteurs et de les amener à travailler ensemble, de rapprocher la science du grand public ».

JUIN



Inauguration d'un bac à marée
© Stéphanie Bouillaguet / OFB

Mise en place d'un réseau de bacs à marée par le Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Quelques bacs à marée, permettant aux usagers de déposer les déchets ramassés sur les plages, étaient présents sur le Bassin d'Arcachon à l'initiative des communes. Afin d'augmenter leur nombre et d'harmoniser le réseau, le Parc naturel marin a lancé en juin 2023 un appel à projets pour accompagner financièrement le déploiement de ce dispositif. Ces bacs répondent à la demande des citoyens, associations et promeneurs de contribuer activement à la préservation de l'environnement. Ils jouent également le rôle d'indicateur de l'état écologique d'un site en permettant aux équipes du Parc de suivre le poids, le nombre et le type de déchets dans le temps. Les données issues des collectes de ces bacs viendront compléter celles recueillies dans le cadre des programmes de surveillance des échouages de déchets.

Aujourd'hui, sept communes ont montré leur intérêt pour la démarche, destinée uniquement aux déchets ramenés par la mer (les bacs seront retirés pendant la période estivale). Les bacs, en bois, ont été réalisés par un ESAT local et leur gestion est assurée par Territoires Environnement Océan en partenariat avec l'association d'insertion Bassin Solidarité Emploi chargée de la collecte et du tri des déchets.

Renouvellement du label Man and Biosphère dans le Parc naturel marin d'Iroise

La demande de renouvellement de la désignation de la réserve de biosphère des îles et de la mer d'Iroise a été confirmée en juin, après la rédaction d'un dossier commun par le Parc Naturel Régional d'Armorique et le Parc naturel marin d'Iroise, co-gestionnaires de cette réserve. Ce dossier a été accompagné d'un ouvrage corédigé avec le CNRS établissant un bilan de l'état de la réserve de biosphère. Le Comité consultatif international des Réserves de biosphère a accueilli favorablement le rapport d'examen périodique détaillé et a apprécié le processus participatif pour le plan d'action pour les dix années à venir. Il a conclu que le site remplissait les trois fonctions des réserves de biosphère : conservation, développement et appui aux projets de démonstration, d'éducation et de formation. L'ensemble a été salué par le secrétariat général de l'UNESCO.

Apolline Abauzit

Chargée de mission mobilisation citoyenne
au Parc naturel marin de Mayotte

Depuis 2017 le PNM de Mayotte lance chaque année l'appel à projets « Ambassadeurs du lagon ». Apolline Abauzit, qui le pilote, indique qu'il vise à « faire changer les pratiques comportementales de la population locale en faveur de la biodiversité en finançant des associations ou des collectivités et en les accompagnant techniquement ».

Apolline précise que via cette action « le Parc cible des associations très localisées, parfois à l'échelle du village, qui ont un lien très fort avec la population et les usagers. Le contexte mahorais implique qu'elles ne sont pas toujours outillées pour le montage de projets, cet appel peut être vu comme une première expérience d'un partenariat avec le Parc et servir de levier pour se professionnaliser et monter en compétence administrative. L'objectif est d'aller tous les ans soulever des candidatures portées par de nouvelles structures ».

Depuis 2017 ce sont ainsi près de 20 structures qui ont été lauréates pour environ 300 000€ de financement du Parc. En 2023 le PNM a aussi validé une stratégie visant à renforcer le tissu des associations lauréates. 3 piliers structurent cette stratégie : tout d'abord faire monter en compétence les associations en leur donnant accès à des outils pédagogiques pour mener à bien leurs projets en faveur de la sensibilisation et des changements de pratiques ; ensuite il s'agit de mettre en réseau les lauréats et enfin de valoriser ces Ambassadeurs du lagon sur le territoire, en les mettant en avant auprès des partenaires tels que les collectivités et les financeurs. C'est dans ce cadre qu'a été organisée en juin la première journée des Ambassadeurs. Apolline relate que « l'enjeu de cette journée était que des associations présentent aux autres certains de leurs projets. Après une matinée de terrain autour des mangroves et d'un protocole de sciences participatives sur la régénérescence des palétuviers, les ateliers de l'après-midi ont ciblé la lutte durable contre les déchets à Mayotte, et la visibilité des Ambassadeurs du lagon à améliorer ». Dans cette lignée la délégation territoriale Océan Indien de l'OFB a créé un comité des financeurs de la biodiversité à Mayotte fin 2023 pour répondre à cet enjeu de mise en relation.

Selon Apolline « c'est très important pour le Parc de pouvoir s'appuyer sur ces relais en démultipliant les messages portés, ces associations comprennent le terrain ce qui aide à la bonne prise en main des solutions par la population, et le Parc est pleinement au service du territoire ».

JUILLET

Le développement et de test de filets de mytiliculture anti-prédation, biosourcés et recyclables au Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

Le projet MYTIBIO vise à réduire l'impact des déchets liés à la mytiliculture à travers le développement de filets de maintien des moules sur les bouchots en matière biosourcée, biodégradable et recyclable.

Les échanges avec les mytiliculteurs ont permis de développer des filets anti-prédation « anti eider » aux paramètres conformes à leurs attentes : la formulation a été adaptée par le bureau d'étude Seabird et deux prototypes ont été proposés aux professionnels avant de lancer la production de 10 000 mètres de filets par l'entreprise Expo-net.

Les filets ont été livrés en juillet 2023 au Parc afin d'être distribués, à l'aide du comité régional de la conchyliculture (CRC), dans les différents parcs mytilicoles utilisateurs. Les filets sont actuellement en cours de test dans 4 concessions et accompagnés par le Parc, Seabird et le CRC afin de s'assurer des contraintes techniques durant un temps d'utilisation similaire à un filet commercialisé actuellement.



PAROLE
D'AGENT



Axel Priouzeau

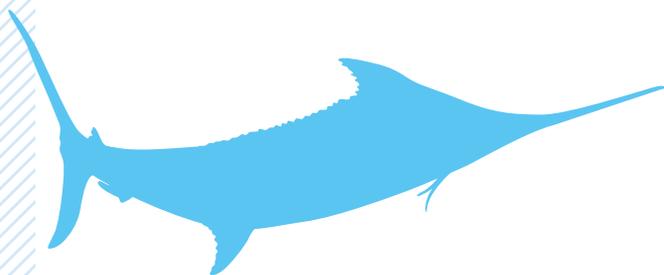
Inspecteur de l'environnement au Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate

La surveillance du mouillage de la plaisance et en particulier de la grande plaisance (navires supérieurs à 24m) est une priorité majeure pour le service opérations du PNM du cap Corse et de l'Agriate. Axel Priouzeau, inspecteur de l'environnement au sein du Parc depuis 2020, revient sur l'été 2023 : « *cela nous mobilise de mai à septembre et en particulier en juillet-août où nous avons réussi à être présents sur l'eau tous les jours. Pour la surveillance des mouillages cela impliquait d'embarquer en début de journée et le soir car ce sont les créneaux où les bateaux sont ancrés* ».

2023 représentait la 3ème année d'application de l'arrêté de la Préfecture maritime définissant des zones d'interdiction de mouillage pour les navires de plus de 24m de long. Cette réglementation vise principalement à éviter les nombreux impacts des lignes de mouillage et des ancres dans les herbiers de posidonie, plante protégée et menacée dans toute la Méditerranée. Axel relate que les contrôles sur ces grands navires se déroulent généralement bien car ils sont pour la plupart skippés par des équipages professionnels qui connaissent donc la réglementation. Deux infractions ont tout de même été relevées en 2023 et transmises au tribunal maritime de Marseille.

Pour la petite plaisance, Axel et les agents du service opérations ont réalisé en 2023 de la sensibilisation et fait déplacer les bateaux qui impactaient les herbiers de posidonie. Ils ont aussi présenté l'application Donia qui permet notamment de localiser les zones d'herbiers. La tendance en termes de fréquentation de petits navires est en forte augmentation, et Axel relève que parmi ces bateaux il y a beaucoup d'Italiens et d'Allemands avec la barrière de la langue qui complexifie les échanges.

En parallèle des contrôles, les suivis menés par le service opérations se poursuivent et c'est justement cette diversité de missions qu'apprécie Axel : « *tout me plaît dans mon poste, les suivis, les missions de police, la sensibilisation, l'entretien des bateaux, le fait d'être en mer* ».



AOÛT

Suivi acoustique des baleines dans le Parc naturel marin de Mayotte

Pour la première fois les grandes baleines ont pu être étudiées via l'acoustique dans le PNM de Mayotte, grâce à des hydrophones déployés autour du volcan sous-marin Fany Maore. Le Parc dispose ainsi de la première étude de saisonnalité pour quatre espèces à l'écologie quasiment inconnue sur Mayotte : baleine bleue Antarctique, baleine bleue pygmée de Madagascar, petit rorqual et rorqual commun. Ce partenariat avec la société BOKSOUND repose sur les données d'hydrophones fixes immergés dans la colonne d'eau (réseau MAHY).

Les premières conclusions montrent que l'Est de Mayotte semble être une zone privilégiée accueillant différentes populations de grandes baleines, en particulier la baleine bleue Antarctique et la baleine bleue pygmée de Madagascar. On peut noter la détection de la baleine d'Omura, une petite baleine encore très méconnue et pour cause : elle a été décrite il y a seulement 5 ans ! (Espèce connue à Nosy Be à Madagascar)

Des résultats concrets sur les périodes de présence de différentes espèces contactées ont également pu être acquis.

Suite à ces résultats très encourageants, qui ont fait l'objet de publication scientifiques, le projet va se poursuivre en 2024 et 2025 avec 2 objectifs : l'étude de l'interaction entre navires et baleines, et l'étude des effets des tirs sismiques sur les populations de baleines.



Saut d'une baleine à bosses
© Yannick Stephan Mayotte Decouverte

PAROLE
D'AGENT



Claire Laspougeas

Coordinatrice de projets pêche professionnelle
au Parc naturel marin d'Iroise

L'étude « SLAMIR » (Suivi des LAMinaires en Iroise) a été mise en place dans le but de suivre les forêts de *Laminaria hyperborea* dans le PNM Iroise par Claire Laspougeas. « Les laminaires sont un élément très structurant de la mer d'Iroise, il s'agit en effet d'un des plus grands champs d'algues en Europe. C'est un habitat pour beaucoup d'espèces et une ressource économique car les algues sont exploitées pour produire des gélfifiants, des cosmétiques. Ce milieu est soumis à des pressions parmi lesquelles cette exploitation par les goémoniers et des pressions environnementales liées aux changements globaux. En effet on observe déjà des laminaires qui régressent en Bretagne sud ».

Cette étude s'est déroulée de 2018 à 2023 et visait à répondre à deux questions : quelle est la fonctionnalité des champs de *L. hyperborea* et quel est l'impact de l'exploitation goémonière sur ces fonctionnalités ?

Des suivis ont donc été menés pendant 4 ans sur des stations exploitées et non exploitées, en étudiant 4 paramètres qui ont mobilisé 4 équipes scientifiques : la biomasse disponible avec l'Ifremer, la biodiversité associée avec le MNHN de Concarneau, les réseaux trophiques avec la Station biologique de Roscoff et les peuplements de poissons avec l'UMS Patrinat. Le travail de coordination entre les équipes a été important.

Ces suivis étaient réalisés en plongée, soit avec des plongeurs du Parc formés aux protocoles soit par les équipes de scientifiques.

Claire indique que les conclusions de l'étude SLAMIR « sont nuancées, les capacités de reconstitution de la canopée de *L. Hyperborea* sont fortes et l'impact de l'exploitation goémonière dans les conditions actuelles de gestion semble limité. Le rôle d'habitat fonctionnel de la forêt de laminaires est confirmé ».

De plus une des conclusions relève la nécessité de mettre en place un observatoire pérenne des grandes forêts d'algues brunes en Iroise, pour suivre les modifications liées aux changements climatiques. En effet Claire précise que des nécroses inexplicables ont été observées sur des laminaires. La dynamique partenariale étant lancée, elle va donc se poursuivre avec le projet OBSLAMIR, OBServatoire des LAMinaires en Iroise.

Claire apprécie de continuer à fédérer des acteurs au-delà de la sphère de la pêche professionnelle car, en plus des goémoniers et des usines de transformation, il inclut aussi les équipes de scientifiques et des associations de protection de l'environnement. « Il s'agit collectivement de voir comment on surveille ce champ d'algues. Il faudra aussi faire le lien avec le suivi de la « bulle d'eau froide » dont dépendent les algues, avec les collègues du Parc qui travaillent sur le sujet ».

Pour contribuer à la mise en place de l'observatoire un recrutement sera réalisé en 2024, notamment pour concerter tous les partenaires et dimensionner un dispositif permettant de suivre d'autres espèces d'algues et des paramètres environnementaux.

SEPTEMBRE



La Campagne SEAMONTI au Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate

La campagne océanographique SEAMONTI, réalisée avec le bureau d'études ABYSSA, avait pour objectif de mieux connaître le mont sous-marin de l'Agriate en utilisant un véhicule autonome sous-marin (AUV) et un véhicule télécommandé (ROV), permettant une cartographie précise des fonds marins, l'identification d'habitats d'intérêt et la documentation de la vie marine. Les résultats de la campagne ont révélé la présence de divers substrats (faciès sablo-vaseux, roches, dunes et turbidités) et des formations rocheuses importantes, abritant des espèces spécifiques comme des gorgones, éponges et poissons. Les enregistrements vidéo ont recensé 735 organismes, y compris des espèces patrimoniales telles que le corail bambou (*Isidella elongata*) en danger critique d'extinction. Des traces laissées par les baleines à bec de Cuvier ont également été découvertes, soulignant l'importance écologique du mont sous-marin de l'Agriate comme zone d'alimentation pour ces mammifères marins.

Les résultats de la campagne ont permis de lever certaines hypothèses et ont souligné l'importance écologique et la diversité biologique du mont sous-marin. Les chercheurs recommandent la poursuite des études, notamment la caractérisation du lien entre le relief sous-marin et les écosystèmes environnants. De futures campagnes, intégrant de nouvelles technologies comme l'ADN environnemental, pourraient contribuer à une meilleure compréhension des milieux marins profonds et orienter les actions de conservation, notamment la création d'une zone de protection.



Sensibilisation en kayak dans la zone de mouillage et d'équipement léger
© Lea Normand / OFB

Sensibilisation en kayak dans le Parc naturel marin du golfe du Lion

Pour la deuxième année consécutive, deux agents en service civique au PNM du golfe du Lion ont effectué en kayak la sensibilisation des plaisanciers à la biodiversité marine pendant toute la période estivale dans la zone de mouillage dans la baie de Paulilles (Port-Vendre).

La zone de mouillage et d'équipements légers (ZMEL) de cette baie est particulièrement fréquentée par les bateaux, pour son cadre et pour sa localisation avantageuse en cas de météo défavorable. L'ancre est une cause majeure de la destruction des herbiers de posidonie et au sein de la ZMEL il est interdit. L'amarrage s'effectue sur des bouées, 28 sont mises à disposition dont une partie réservée en priorité aux structures professionnelles et de loisirs de plongée et l'autre réservée en priorité aux plaisanciers. Durant la période estivale, les kayakistes sont allés à la rencontre des différents bateaux, en moyenne un jour sur deux. Leur principale mission fut de rappeler la réglementation et de répondre aux questions. Leur présence a permis de faciliter l'organisation de la zone de mouillage. Des questionnaires ont été réalisés afin de récolter les besoins et les perceptions des usagers de la ZMEL.

Le bilan de cette sensibilisation pour l'été 2023 est de 206 bateaux sensibilisés, 58 questionnaires de satisfaction réalisés et 50 supports de sensibilisation distribués. Ce travail de sensibilisation est accompagné d'une patrouille régulière des agents assermentés du Parc naturel marin.

Emelyne Routier

Chargée de mission plan de gestion des données des Parcs naturels marins à la direction des aires protégées et des enjeux marins

Les Parcs naturels marins produisent beaucoup de données via leurs actions de connaissance. Emelyne Routier a été recrutée dans le cadre du projet Biodiversa + pour rédiger les plans de gestion des données des PNM.

Emelyne explicite ses missions : « il s'agit tout d'abord de faire l'inventaire des suivis réalisés par les Parcs, ensuite de voir quels types de données en découlent et où elles sont stockées et bancarisées ».

Pour ce faire Emelyne réalise des entretiens avec les chargés de mission des Parcs, rédige des fiches pour chaque suivi et formalise un plan de gestion des données propre à chaque PNM. Dans ce cadre, elle renseigne les suivis sur le portail des aires marines protégées (AMP), un outil en ligne qui permet de synthétiser des informations concernant toutes les AMP françaises.

Ce plan de gestion qu'elle a structuré fait aussi apparaître des besoins d'amélioration. En effet, les données doivent être conformes aux principes « FAIR », c'est-à-dire faciles à trouver, accessibles, interopérables et réutilisables.

Ces travaux ont débuté en 2023 avec 3 premiers PNM et se poursuivent en 2024 pour les 5 autres. Emelyne relève que cela apporte en interne des Parcs une connaissance partagée des suivis menés, mais aussi en inter-Parcs car cela permet un référencement de tous ces suivis. Emelyne apprécie sur son poste de « parcourir tous les protocoles, d'être proche du côté scientifique et du terrain. Il s'agit de comprendre ce qui est mis en œuvre et pour quelles raisons ». Elle insiste enfin sur l'intérêt de poursuivre ce travail de bancarisation et de prévoir de mettre à jour ces plans de gestion des données des PNM.



PAROLE
D'AGENT

Concertation dans le parc naturel marin d'Iroise autour des zones de protection forte

Dans le cadre de la stratégie nationale pour les aires protégées, le PNM d'Iroise a poursuivi le travail d'identification des zones potentielles de protection forte sur son périmètre.

En novembre 2020, une première analyse réalisée par les équipes du Parc et validée par un vote des membres du conseil de gestion, avait mis en exergue le secteur de l'île de Sein et sa chaussée, ainsi que l'archipel de Molène.

Le décret n°2022-527 précise que la notion de « Zone de protection forte » renvoie à une reconnaissance attribuée sur la base des enjeux écologiques forts ou majeurs existants sur un secteur dès lors que les pressions émanant des activités sont supprimées, évitées ou diminuées de manière pérenne. L'analyse de ces pressions pourra être réalisée notamment grâce aux travaux existants sur l'analyse risque pêche (ARP), l'évaluation des incidences ou d'autres travaux de suivis des activités. Les zones proposées doivent aussi disposer d'objectifs de protection et d'un dispositif opérationnel de contrôle.

Ces récents cadrages ont permis en 2023 de relancer la concertation sur les zones potentiellement concernées dans le périmètre du PNM d'Iroise.

Cependant, les éléments d'analyse n'y sont pas décrits et il n'y a pas de méthode imposée dans ces nouveaux textes qui préconisent une approche au cas par cas. Aux sites de l'archipel de Molène et de la chaussée de Sein a été ajouté l'ouest de la presqu'île de Crozon, dont l'analyse des enjeux et des pressions doit se faire en concertation avec l'ensemble des acteurs. Une série de réunions a donc été programmée en 2023, avec les acteurs locaux, pour expliquer la démarche et les nouveaux éléments de cadrage en vue d'une reconnaissance éventuelle de certains secteurs.

Quatre réunions de concertation ont été organisées, la démarche a été globalement bien accueillie par les participants qui l'ont comprise. Ils ont collectivement et positivement apporté leur contribution à la réflexion. Bien souvent des premières ébauches de zones de protection forte ont été évoquées sur chaque site concerné.

Déploiement d'un outil de gestion de projet dans les parcs naturels marins

EVA est un logiciel modulable de gestion de projet adapté aux aires protégées (parcs naturels régionaux, parcs nationaux et parcs naturels marins). EVA a été conçu afin de faciliter l'évaluation de la mise en œuvre des chartes ou plans de gestion des Parcs et de capitaliser les données.

Les parcs naturels marins et la direction des aires protégées et des enjeux marins (DAPEM) ont collectivement fait le choix de retenir ce logiciel qui répondait aux besoins en termes de suivi de projet, de vision globale de l'action des PNM ou encore d'appui au rapportage.

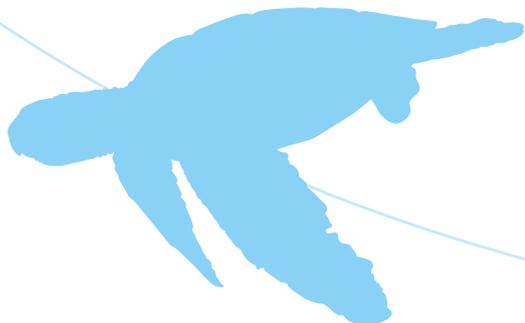
À partir de 2022 quatre PNM « pilotes » (ceux des estuaires picards et mer d'Opale, Bassin d'Arcachon, Mayotte et estuaire de la Gironde mer des Pertuis) et la DAPEM ont ainsi élaboré une stratégie d'utilisation d'EVA pour le réseau des PNM, et en 2023 ils ont commencé à déployer l'outil avec l'appui de la Fédération des parcs naturels régionaux de France qui est maître d'ouvrage pour le développement du logiciel et sa maintenance. Dans un premier temps il a fallu affiner les besoins des quatre premiers Parcs et réaliser des paramétrages avant de pouvoir planifier des sessions de formations des équipes début 2024. Les quatre Parcs restants vont rejoindre le déploiement en 2024.

Expédition sur un récif éloigné pour le Parc naturel marin de Mayotte

Fin octobre 2023, les équipes du PNM de Mayotte se sont rendues sur le récif de la Zélée pour déployer les différents protocoles de suivis des écosystèmes de ce haut fond, difficilement accessible, sur trois compartiments : peuplements coralliens, populations de poissons et populations d'holothuries.

En 2021, une première mission « Récifs isolés », menée en collaboration avec les Terres Australes et Antarctiques Françaises (TAAF), avait permis la mise en place des premiers suivis de l'état de santé des récifs coralliens et de l'état des populations de poissons récifaux sur ce banc. En 2023, l'objectif de cette mission était donc de consolider ces suivis et tester divers protocoles permettant de suivre l'état de santé de nouveaux compartiments (holothurie principalement).

Cette mission a permis de réaliser, dans la zone Sud du banc de la Zélée, 150 photo-quadra du récif (soit une surface de 150 m² de récif photographié), 11 suivis des holothuries (15,5 km de récif observé), 37 poses valides de caméras sous-marines (soit environ 6h de film). La mission a également permis les observations opportunistes d'oiseaux marins (fou masqué, à pattes rouges, frégate), de mammifères marins (stennelles, couple mère-baleineau à bosses), et d'élaémobranches (requins nourrices, requin pointe noire, raie à tâches noires).



NOVEMBRE

Délibération du conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate sur la fréquentation

Face au constat d'une augmentation de la fréquentation sur certains secteurs de l'Agriate et pour faire suite à une étude de fréquentation réalisée depuis 2020 en partenariat avec le Conservatoire du littoral et la Collectivité de Corse, le conseil de gestion du Parc avait pris en 2022 une délibération pour mettre en place des mesures de gestion concernant la sur-fréquentation des plages de l'Agriate.

Plusieurs projets et actions ont alors été mis en œuvre sur l'année 2023 ; tout d'abord une étude pour la définition de la capacité de charge des secteurs de Saleccia et du Lotu lancée en mars pour prendre en compte les dimensions écologiques, culturelles, sociales, économiques, paysagères et juridico-politiques dans la détermination des seuils. Pour définir la capacité de charge, le bureau d'étude mandaté a réalisé un benchmark, étudié les données de fréquentation, travaillé sur la capacité d'accueil (aménagement) et physique (sécurité) des sites. La capacité psychologique a également été intégrée via l'analyse d'entretiens auprès des socio-professionnels du territoire et d'enquêtes de perception réalisées auprès des usagers des plages. La partie écologique a été analysée par le PNM et a permis de mettre en évidence différentes pressions sur le milieu, telles que le piétinement d'espèces végétales sur les portions dunaires non mises en défens, l'ancrage dans les herbiers de posidonie qui subsiste, malgré les réglementations et la sensibilisation (cf. encart p10) ou encore le bruit sous-marin.

Une analyse juridique a également été réalisée afin de définir les instruments adéquats susceptibles d'être activés pour réguler la fréquentation. Cela a conduit le conseil de gestion à adopter une délibération afin de limiter la vitesse des unités navigant dans le golfe de Saint-Florent. Le conseil de gestion a également travaillé sur les évolutions réglementaires permettant de réguler la fréquentation par voie maritime sur le site de l'Agriate.

Parallèlement, les services de l'Etat ont prévu de renforcer les actions de contrôle des activités nautiques en 2024. Enfin, des données complémentaires seront acquises dans le cadre de la mise en œuvre de mesures de régulation, par le biais d'enquêtes menées auprès des usagers locaux qui ne se rendent plus sur ces sites en période estivale. Une étude sur la capacité d'accueil des navires de petite plaisance et une cartographie de certains habitats dunaires, ainsi que de l'analyse de la qualité de l'eau de ces sites en période estivale sont également prévues.



Coucher de soleil sur une plage du Bassin d'Arcachon
© Photographie Fabien Douarin

Fin du projet ARCADE au Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

Le projet ARCADE a porté sur l'approche intégrée du fonctionnement hydro-bio-morpho-sédimentaire du Bassin et s'est achevé en 2023. Il a notamment permis d'identifier les trajectoires d'évolution de la morphologie de l'embouchure de la lagune ; d'évaluer le rôle de l'évolution des vitesses de courant et du niveau d'eau de marée haute sur la reconfiguration des passes et le déclin des herbiers ; ou encore de mettre en exergue les évolutions sédimentaires (hausse des concentrations, comblement de chenaux internes, envasement de plages de fond de Bassin) comme une conséquence de la régression des herbiers de zostères.

Plusieurs bases de données ont été analysées dans le cadre du projet, afin de retracer les évolutions morphologiques des passes et la connexion avec les littoraux, de développer une nouvelle méthode d'évaluation des incertitudes relatives à la réalisation de cartes bathymétriques par traitement des images satellites et de réaliser des modèles numériques topo-bathymétriques de référence.

Des campagnes de mesure des paramètres hydrodynamiques (niveaux d'eau, courants, vagues) ont été réalisées au cours de deux hivers. La capacité à connaître les évolutions des vagues depuis le large, dans l'embouchure et dans la lagune, a permis de caractériser des processus encore jamais observés au niveau du Bassin d'Arcachon. Appelés ondes infragravitaires, ils jouent un rôle déterminant sur les rivages.

Sur le plan des modèles numériques, plusieurs développements ont été réalisés afin d'améliorer leurs capacités à simuler l'évolution des herbiers et les processus sédimentaires associés. ARCADE s'intéresse également aux évolutions possibles en lien avec le changement climatique et les tempêtes.

L'approche pluridisciplinaire et multi-partenaire du projet a permis d'établir de nouvelles connaissances en intégrant l'impact des évolutions de la morphologie des passes, le déclin de la couverture d'herbier et le rôle du changement climatique sur le fonctionnement hydrodynamique et hydro-sédimentaire complexe du Bassin d'Arcachon.

DÉCEMBRE

PAROLE
D'AGENT



Camille Gilliers

Chargée de mission qualité de l'eau au Parc naturel marin des estuaires picards et de la mer d'Opale

Le projet HABISSE (Habitats Benthiques Intertidaux Sensibles) comprend 2 volets : le premier a consisté à réaliser une cartographie des habitats benthiques intertidaux et le second à analyser leur niveau de contamination chimique. C'est sur ce dernier qu'est intervenue Camille Gilliers. Elle a apprécié dans ce projet « de pouvoir rendre concrète la contamination chimique des habitats avec un projet transversal qui permet de voir les effets sur l'état de conservation des habitats ».

Le projet qui s'est terminé en 2023 mobilisait un groupement constitué de Creoccean, du Groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux (GEMEL), et le Laboratoire d'océanologie et de géosciences du CNRS de la station marine de Wimereux. Camille relate que sur le volet contamination chimique le Parc n'avait pas pu anticiper dans le marché que les protocoles allaient évoluer et que la maîtrise des nouvelles méthodes d'analyse des données pourrait être un frein pour le bureau d'études. Pour ces raisons que Camille s'est investie plus concrètement dans le travail d'analyse des données car elle disposait des compétences nécessaires pour mettre en œuvre ces méthodologies.

Cette étude a ainsi permis de constituer un premier état des lieux des niveaux de contamination et des risques d'impacts chimiques potentiels de 40 substances (métaux, hydrocarbures, polychlorobiphényles, pesticides, polluants industriels etc.) sur le littoral et dans les estuaires du Parc. Les données ont été bancarisées dans Quadrige et Camille a pu s'appuyer sur cette base déjà existante afin de ne pas perdre la donnée. Elle a dû « normaliser les concentrations mesurées en contaminants dans les sédiments car la granulométrie des sites était très différente. Ces valeurs ont ensuite été comparées à des seuils d'écotoxicité pour les organismes vivants qui permettent de relever une contamination globale en métaux et en contaminants organiques présente sur l'ensemble du littoral sans dégager à ce stade d'influence prépondérante du panache de la Seine, ou encore des bassins versants du Parc ».

Camille conclut en indiquant que « ce travail a été très valorisant pour elle et pour le Parc, en le confortant dans sa légitimité technique auprès d'interlocuteurs tels que les agences de l'eau ou Ifremer. Cela a aussi permis d'échanger directement avec les experts nationaux sur ces protocoles qui découlent de la DCSMM et de la DCE » et elle considère que cela a aussi été un gain de temps de réaliser ce volet en interne.

Pour prendre la suite de ce projet un suivi sur les sédiments meubles plus au large sera mené, notamment pour évaluer les contaminations issues des ports et du rail de navigation du détroit du Pas-de-Calais et leur impact sur les habitats marins meubles.

Lancement de la filière de recyclage des filets de pêche usagés au Parc naturel marin du golfe du Lion

La filière de recyclage des filets de pêche usagés a été inaugurée mi-décembre à Port-Vendres, au sein du PNM du golfe du Lion qui est le premier territoire d'Occitanie à organiser ce type de collecte. La quantité de filets de pêche usagés sur le territoire du Parc a été estimée à 2,8 tonnes jetés en 2020 pour les 45 pêcheurs petits métiers du périmètre, répartis sur les 7 ports de pêche.

Ces déchets composés de nylon (plastique recyclable) étaient collectés jusque là dans les ports puis acheminés en déchetterie où ils étaient destinés à être enfouis ou incinérés faute de solution alternative. Ce projet est né d'une démarche portée avec le WWF France pour soutenir et accompagner ces pêcheurs dans le cadre de l'obligation de récupération des filets usagés à compter de 2025. Afin d'anticiper cette obligation, le PNM en partenariat avec le WWF France a commandité et financé en 2020 une étude de faisabilité de la mise en place d'une filière de recyclage des filets de pêche usagés des petits métiers sur son territoire. Les sociétés GLOKIS et Fil & Fab ont préfiguré en 2021 le fonctionnement de la filière de récupération et de recyclage avec 27 enquêtes réalisées auprès de pêcheurs pour estimer le gisement annuel de filets usagés sur le Parc ; puis des ateliers de concertation avec les gestionnaires de ports ont préfiguré cette filière française en intégrant les acteurs associatifs et de l'économie sociale et solidaire. Le PNM a appuyé la structuration de cette filière, en finançant notamment les bacs de récupération installés dans les ports dont les gestionnaires sont aussi impliqués dans la démarche. La Recyclerie d'Elne, association de réinsertion, sera en charge du ramassage des filets dans les ports et du conditionnement des nappes. La société GLOKIS basée en région PACA, coordonnera la collecte en région et formera les chantiers d'insertion et les pêcheurs. La société Fil & Fab, basée en Bretagne, se chargera de la transformation des filets en granulés qui pourront être revendus à des industriels pour les incorporer dans leurs produits.

Cette démarche sera étendue dès 2024 sur le reste de la région avec le soutien du Cevalmar (centre d'étude pour la promotion des activités lagunaires et maritimes) de la Région Occitanie et du SGAR dans le cadre du Plan Littoral 21 sur la base d'un état des lieux similaire.

Finalisation de la cartographie des biocénoses du Parc naturel marin de Martinique

Après deux années de travail confié par le PNM de Martinique au groupement Marex / Aquasearch, la cartographie des biocénoses de la Martinique a pu être mise en ligne sur le site géomartinique de la DEAL. La construction de la carte est basée sur le croisement de nombreuses données (IGN, Pleiade, Lidar, etc.), de 711 points de vérités terrain, des études réalisées depuis la donnée de l'Observatoire du Milieu Marin Martiniquais en 2009 et sur la nouvelle typologie des habitats benthiques de Martinique (IFRECOR, MNHN).

Lien vers la cartographie : https://www.geomartinique.fr/accueil/acces_aux_donnees/catalogue

La contribution des parcs naturels marins aux grandes missions de l'Office français de la biodiversité

MISSION 1

Police de l'environnement : lutter contre les atteintes à la biodiversité

Un renforcement des missions de police

D'après la base de données OSCEAN renseignée par les parcs naturels marins, plus de 500 missions ont été réalisées en 2023 par les 8 Parcs. Ils rapportent ainsi plus de 800 fiches de surveillance et de contrôle. In fine sont 47 procédures qui ont été engagées, dont 5 administratives et 42 judiciaires (en augmentation par rapport aux 30 procédures judiciaires engagées en 2022). 67 infractions ont été relevées, dont une partie a fait l'objet de timbres-amende.

Le contrôle de la pêche maritime et à pied reste la principale activité police des services opérations (60% des fiches de surveillance et de contrôle) mais le contrôle et la surveillance de l'environnement est en augmentation (30% des fiches en 2023). Celui-ci comprend le contrôle des mouillages, la police des espèces protégées et de leurs habitats ou encore des pollutions. La nature des contrôles et des infractions est très variable selon les Parcs.

De nombreuses missions réalisées en plongée

Les équipes des services opérations des parcs naturels marins comprennent plusieurs plongeurs professionnels qui leur permettent de réaliser des missions en plongée.

Ainsi, au PNM du Bassin d'Arcachon, 40 sorties plongée ont été menées, dont 10 consacrées à la collecte de données. Des plongées de recyclage (pour conserver les compétences des agents) ont aussi été organisées. Les plongeurs du Parc ont aussi déployé 3 stations d'écoute avec des hydrophones immergés, afin de suivre la fréquentation de l'ouvert du Bassin par les dauphins et marsouins ainsi que, grâce à l'analyse des signatures acoustiques, leur activité (chasse, socialisation, communication, écholocation). Le PNM du golfe du Lion fait partie du programme de suivi « Corb et Mérou » de la façade méditerranéenne consacré à l'évaluation de l'efficacité des arrêtés portant réglementation de la pêche pour une gestion durable de ces espèces et pour lequel il est l'une des 3 zones témoins continentales depuis 2015. Il réalise à ce titre des comptages en plongée qui ont contribué à l'élaboration des éléments scientifiques éclairant la décision du conseil maritime de façade de Méditerranée ayant abouti au renouvellement, fin 2023, des deux arrêtés pour une durée de 10 ans.

Au sein du PNM d'Iroise, les agents poursuivent un travail de localisation et de caractérisation de vestiges archéologiques immergés ; des structures en pierre appelées « pêcheries » et situées dans l'archipel de Molène. En complément des travaux de recherche et des prestations utilisant l'imagerie spectrale, un travail d'acquisition des données de photogrammétrie sous-marine a été réalisé en vue d'une restitution au public. Trois journées de plongée ont été organisées en octobre 2023, mobilisant l'équipe de plongeurs du Parc. Cette opération a permis d'aboutir à une première version 3D du mur à poissons de Béniguet et de vérifier dix anomalies. Cinq d'entre elles présentent les caractéristiques morphologiques et contextuelles de barrages de pêcherie et font donc l'objet d'une déclaration de biens culturels maritimes. Le PNM estuaire de la Gironde et mer des Pertuis s'est doté en 2023 de capacités hyperbares. Les premières plongées ont été réalisées début 2024.

Les PNM comptent, fin 2023, 65 des 85 plongeurs de l'établissement. Des machines de type recycleurs équipent désormais les PNM de Mayotte, du cap Corse et de l'Agriate et de l'Iroise.



Transect de suivi sur un des herbiers du PNM de Mayotte
© Sébastien Quaglietti / OFB

MISSION 2

Connaissance et expertise : mieux comprendre les enjeux de préservation de la biodiversité pour mieux la protéger

Mobilisation de techniques facilitant les suivis dans les parcs naturels marins

Pour répondre au besoin de connaissance sur le milieu marin martiniquais, le PNM travaille sur la mise en place de plusieurs protocoles de suivis scientifiques de la faune ichthyologique par des techniques vidéos. Les techniques de suivis vidéos présentent l'avantage de réduire considérablement le temps de collecte de données, tout en apportant des informations précises et qualitatives. Le Parc envisage ainsi de mettre en place des suivis en stéréo-vidéo dans et autour des zones à enjeux, mais également à l'échelle de l'île entière, afin d'avoir la vision la plus objective possible de populations ichthyologique du territoire. Ces protocoles de suivis ont vocation à être mis en place en routine et à long terme afin d'acquérir une quantité importante de données, ce qui pourra permettre d'observer des tendances et d'estimer l'état de santé des populations de poissons en Martinique.

Le PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale mobilise quant à lui des survols afin d'améliorer la connaissance sur la mégafaune marine en Manche orientale. En partenariat avec l'Observatoire Pelagis, 8 survols sur 2 ans sont prévus dans le cadre de cette campagne, pour une zone d'étude de près de 9 000 km². A partir de ces nouvelles connaissances (et des données existantes), l'objectif final du projet est de proposer des recommandations pour une stratégie de suivi et d'évaluation de la mégafaune marine à long terme au sein du PNM EPMO. Ce projet aura pour objectif également de compléter une première base sur les macro-déchets flottants et sur le trafic maritime par le recueil et l'exploitation des données. En 2023, deux survols ont pu être réalisés en mai et en août. Le premier survol réalisé au printemps a comptabilisé 810 observations d'espèces de mégafaune marine, dont 679 observations d'oiseaux marins et 126 observations de mammifères marins.

Le Maërl, une algue calcaire non fixée
© Yannis Turpin / OFB

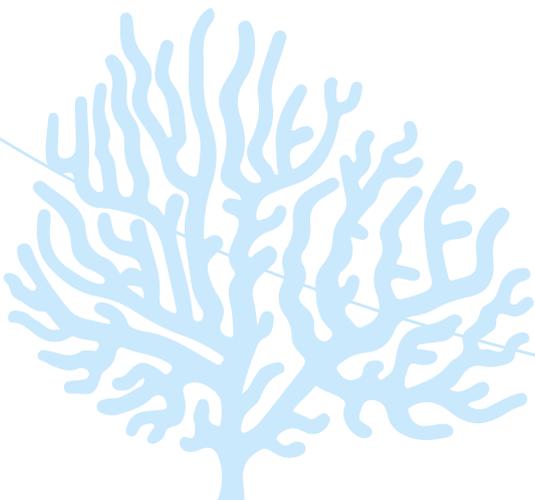


Les bancs de maërl, un habitat rare et fragile

Les trois principaux bancs de maërl du PNM d'Iroise sont suivis depuis 2013. L'indicateur est actuellement basé sur la vitalité moyenne du maërl sur les trois bancs. Depuis 2013, cet indicateur est mauvais, sans explication claire, alors que ces bancs subissent très peu de pressions.

La difficulté réside surtout dans le fait que chacun des bancs de l'Iroise (Camaret, Molène et Douarnenez) possède sa propre dynamique. L'indicateur maërl a donc été revu en 2022 pour s'adapter à la biologie particulière de chaque banc et à la saisonnalité. Les valeurs de vitalité de l'année sont comparées sur chaque banc, à chaque saison et une valeur médiane de vitalité a été définie pour chacun des bancs. Ces valeurs permettent de calculer des seuils différents pour chaque banc de maërl suivi. Les états de vitalité ont ainsi été recalculés en 2023 sur l'ensemble de la période suivie. Ils donnent des résultats qui montrent globalement que les trois bancs de maërl de l'Iroise se portent bien.

Au sein du PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis, les bancs de maërl sont les plus méridionaux et les plus orientaux décrits dans le Golfe de Gascogne. En 2023, l'amélioration de la connaissance s'est poursuivie par la constitution d'un cahier technique intégrant de nouveaux éléments à la distribution spatiale de cet habitat : la qualification de l'état écologique du banc ainsi que sa paléocéologie. Ce travail se clôturera par la construction d'une stratégie de suivi et de mesures de gestion pérennes.



MISSION 3

L'appui aux politiques publiques : accompagner la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de l'eau et de la biodiversité



Les parcs naturels marins contribuent à la stratégie nationale biodiversité

L'Office français de la biodiversité a appuyé le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires tout au long des travaux d'élaboration de la stratégie nationale biodiversité (SNB) 2030. Avec leurs missions de gestion, de connaissance, de police, d'appui aux politiques publiques, et d'appui aux acteurs et de mobilisation citoyenne, les PNM prennent part aux mesures de la SNB, parmi lesquelles la contribution aux objectifs de protection forte dans les aires protégées, la protection des coraux et des mangroves en Outre-mer, la protection des posidonies ou encore le développement d'aires marines éducatives.

L'OFB va aussi coordonner le projet LIFE BIODIV'France jusqu'en 2032. Ce projet spécialement dédié à l'appui à la mise en œuvre de la SNB a été signé en novembre 2023. Les PNM vont contribuer à sa mise en œuvre, par exemple via la réalisation de plans de gestion dynamique, c'est-à-dire le déploiement d'outils interactifs de visualisation de leurs finalités et des actions mises en œuvre pour concourir à celles-ci.

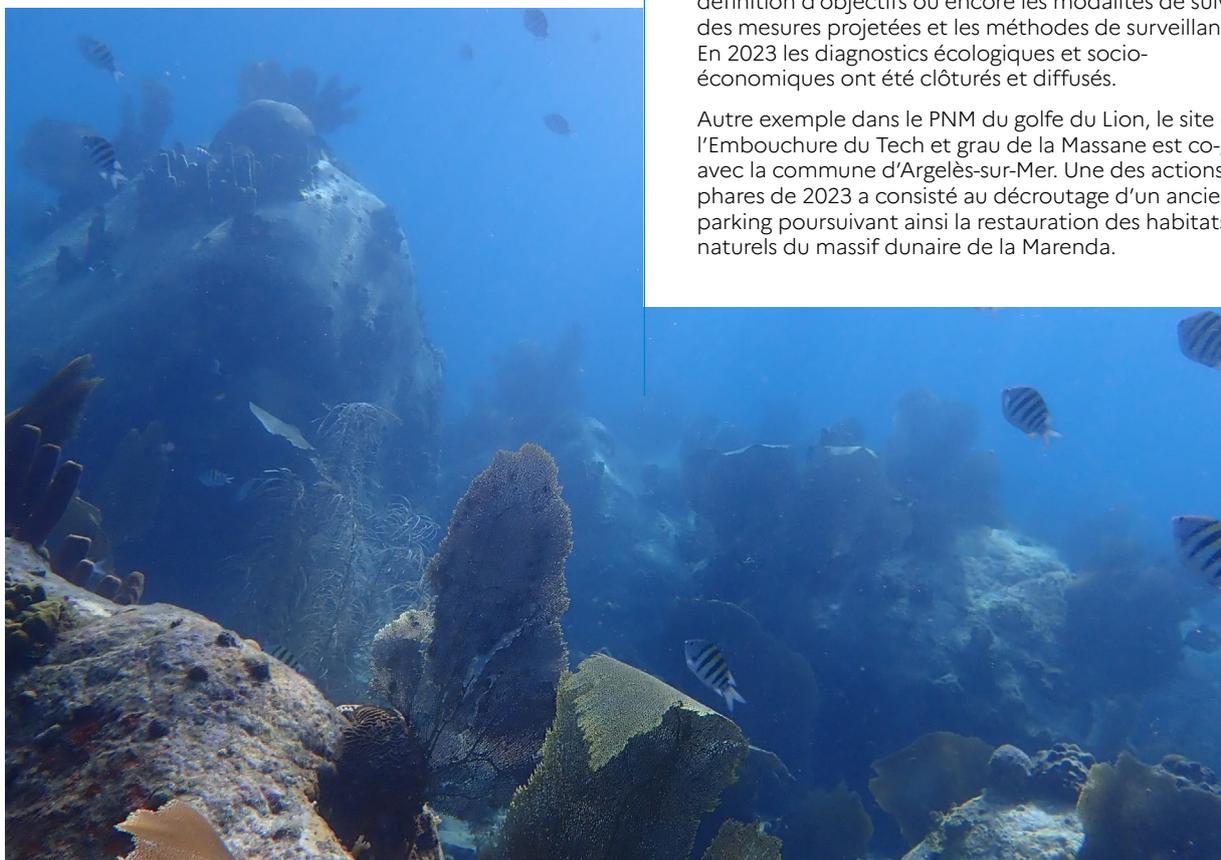


Co-gestion de sites Natura 2000 « mixtes »

Les parcs naturels marins métropolitains sont tous gestionnaires de sites Natura 2000 marins ou majoritairement marins. Mais certains sites « mixtes » terre-mer, majoritairement terrestres, sont co-gérés par les Parcs et des partenaires.

Ainsi, le PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis apporte un appui technique et méthodologique afin de garantir la cohérence entre les objectifs du plan de gestion et ceux des documents d'objectifs de 18 sites minoritairement marins et minoritairement sur le territoire du Parc. Pour ce faire le PNM pilote la production la mise à jour des diagnostics écologiques et socio-économiques sur les périmètres marins de ces sites mixtes, l'analyse et la priorisation des enjeux de conservation, l'analyse des états de conservation, la proposition de matrices d'inter-relation entre les activités et les habitats et espèces d'intérêt communautaire, la définition d'objectifs ou encore les modalités de suivi des mesures projetées et les méthodes de surveillance. En 2023 les diagnostics écologiques et socio-économiques ont été clôturés et diffusés.

Autre exemple dans le PNM du golfe du Lion, le site de l'Embouchure du Tech et grau de la Massane est co-géré avec la commune d'Argelès-sur-Mer. Une des actions phares de 2023 a consisté au décroutage d'un ancien parking poursuivant ainsi la restauration des habitats naturels du massif dunaire de la Marena.



Paysage sous-marin et poissons dans le PNM de Martinique
© Livier Schweyer / OFB

MISSION 4

Les aires protégées : gérer et restaurer

La gestion des déchets : une problématique commune à tous les parcs naturels marins

La pollution par les déchets est un facteur majeur d'érosion de la biodiversité, tous les PNM mettent donc en œuvre des actions en lien avec cette problématique.

Cela commence par des suivis, réalisés pour différents types et tailles de déchets qui peuvent s'échouer sur les plages. Par exemple le PNM de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis réalise 4 suivis par an en lien avec d'autres opérateurs. Il assure l'animation du réseau d'acteurs et ainsi un dictionnaire des déchets marins « DICODEMAR » a été élaboré à destination des opérateurs de terrain afin de faciliter la classification et l'identification des déchets.

Le projet ORDECH, mené par 4 PNM et coordonné par la DAPEM, s'intéresse quant à lui à l'origine des déchets et est mené conjointement avec le CEDRE.

A Mayotte, l'Observatoire des déchets marins mis en place en 2017 a notamment pour objectif de travailler à l'émergence d'initiatives et de solutions pour diminuer les impacts des déchets sur le milieu marin. C'est ainsi que des opérations de nettoyage sont organisées ; celle réalisée dans la RNN de l'îlot M'Bouzi a permis de collecter 390 kg de déchets.

Le PNM du Bassin d'Arcachon continue à mener des actions de géolocalisation et de ramassage de déchets dans les cours d'eau en partenariat avec des syndicats mixtes, l'opération Terre M'Eyre a cette année permis de ramasser 332kg de déchets en 3 jours.

Le PNM du cap Corse et de l'Agriate quant à lui a prospecté en 2023 sur certains secteurs pour acquérir des données sur les anciens émissaires sous-marins toujours présents, en vue de les enlever en 2024.

Enfin, le PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale a réalisé un guide des bonnes pratiques le nettoyage raisonné des plages et la préservation de la laisse de mer qui a pour objectif de proposer des améliorations de l'actuelle organisation des nettoyages de plage pour tendre vers une gestion adaptée et raisonnée des macro-déchets et de la laisse de mer. Une série de recommandations est proposée pour préserver les habitats remarquables des nettoyages mécanisés, pour assurer la pérennité des populations d'oiseaux nichant sur le littoral et le rôle de la laisse de mer et pour adapter la collecte aux enjeux économiques locaux en préconisant toutefois de privilégier la collecte manuelle et sélective.

Leurre artificiel en forme de calamar utilisé dans le cadre du projet
© Sébastien Rialland



Test d'outils pour la réduction des captures accidentelles

Les travaux pour la réalisation des analyses risque pêche se poursuivent, afin d'identifier les interactions entre les pratiques de pêche professionnelles et les habitats et espèces d'intérêt communautaire, puis de proposer des mesures pour réduire ou supprimer les interactions négatives pouvant porter atteinte aux objectifs de conservation.

Les parcs naturels marins contribuent à proposer et à tester des mesures de réduction des risques, parmi lesquelles des dispositifs de mitigation des captures accidentelles.

Ainsi, le PNM d'Iroise, via le projet Pechdauphir (qui mobilise un financement du plan France Relance) vise à tester l'efficacité et la facilité de mise en œuvre à bord des bateaux de moyens de mitigation comme les balises aux signaux biosourcés (émettant des sons naturels répulsifs) ou les réflecteurs (permettant aux dauphins de repérer les filets), après avoir compilé les données sur les captures accidentelles et enquêté 26 pêcheurs. Le comportement du dauphin vis-à-vis de l'engin de pêche en équipant les filets d'hydrophones est aussi étudié.

Dans le cadre de la pêche à la palangre pélagique au sein du PNM cap Corse et Agriate, des oiseaux marins (Puffins, goélands, etc.) essaient de se nourrir des appâts utilisés par le pêcheur et parfois mordent l'hameçon. Pour éviter ces captures, un des pêcheurs du Parc a testé en 2023 un leurre artificiel en forme de calamar, avec un hameçon à l'intérieur. Le pêcheur ainsi réduit les captures accidentelles d'oiseaux marins de 100 % pour ce qui est de la pêche à l'espardon.

De plus, aucune capture accidentelle n'a été recensée concernant d'autres espèces, notamment les élaémobranches. Concernant la palangre à thon, quelques captures accidentelles ont été relevées mais seulement sur les appâts naturels. En effet, lors de l'expérimentation, le pêcheur a alterné avec un appât naturel et un appât artificiel (aucune capture accidentelle avec celui-ci). Cependant, les palangres ont eu une rentabilité moindre. Le Parc souhaite donc poursuivre ces expérimentations en 2024 afin de valider les premiers résultats et permettre une pêche à la palangre pélagique sur son territoire qui pourrait tendre vers l'absence de captures accidentelles.

MISSION 5

La mobilisation des acteurs et des citoyens : sensibiliser et faire agir pour préserver le futur

Participation des parcs naturels marins au congrès international des aires marines protégées (IMPAC 5) à Vancouver

Les agents de plusieurs parcs naturels marins ont participé au congrès mondial des aires marines protégées (IMPAC 5) qui s'est déroulé en février 2023 à Vancouver.

Il s'agissait du cinquième congrès international sur les aires marines protégées qui se tient tous les quatre ans. Pour cette édition, c'est le Canada qui organisait ce forum mondial réunissant des professionnels de la conservation des océans et des fonctionnaires de haut niveau pour enrichir les connaissances sur les aires marines protégées, partager des idées pour leur gestion et travailler ensemble à protéger 30% des océans d'ici à 2030.

Plusieurs présentations ont été réalisées par les PNM ; ces contributions ont permis de valoriser et de faire connaître à l'échelle internationale le travail mené au sein du réseau des PNM. Elles ont par exemple mis en lumière les résultats obtenus concernant l'amélioration des connaissances du fonctionnement de l'écosystème pélagique de la mer d'Iroise, de présenter pour le PNM du cap Corse et de l'Agriate son action relative au changement climatique, pour le PNM des estuaires picards et de la mer d'Opale de présenter sa gestion des pollutions chimiques issues des activités humaines et son animation du réseau des aires marines éducatives ou encore en inter-Parcs de cibler l'encadrement et l'accompagnement des activités nautiques (par exemple concernant le PNM de Martinique).

Des suivis participatifs pour mobiliser les citoyens dans les parcs naturels marins

Les PNM mobilisent les sciences participatives pour contribuer à la mise en œuvre de leurs objectifs. C'est le cas du PNM de Mayotte qui anime 2 réseaux, le premier est le réseau TsiŌno (« j'ai vu » en shimaoré) qui permet de fédérer les réseaux d'observateurs existants et d'inciter les usagers de la mer à partager leurs observations sur les espèces marines. Ce sont majoritairement des observations de mammifères marins mais aussi de raies et de requins qui sont réalisées. Un diagnostic des attentes et besoins des observateurs a été réalisé en 2023, qui a permis de définir une nouvelle stratégie de développement du réseau avec deux grands objectifs : recruter de nouveaux observateurs et fidéliser les observateurs existants. Le PNM de Mayotte souhaite renforcer le caractère participatif et l'implication des populations locales dans la seconde démarche, Reef Check. C'est un réseau qui regroupe des clubs de plongée, des associations environnementales, les agents du PNM qui, ensemble, suivent la santé de différentes stations. En 2023, le Parc a élaboré une stratégie de promotion de la démarche qui sera déployée en 2024. Elle vise à cibler les jeunes adultes mahorais en proposant des interventions et sorties de terrain en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur.

Le PNM du cap Corse et de l'Agriate quant à lui mobilise les structures de plongée de son périmètre pour signaler les engins de pêche perdus en mer. En 2023, 8 signalements ont été effectués par les plongeurs sur 4 sites de plongée différents. Les engins décrits étaient principalement des fils de pêche, des lignes et des morceaux de filets. Les agents du parc sont notamment intervenus sur une épave afin de retirer une partie de la ligne et le dispositif de concentration de poissons (DCP) installé en surface.

Le PNM du Bassin d'Arcachon implique lui aussi les plongeurs de loisirs ; en 2023 ils ont été mobilisés en faveur de la connaissance des herbiers via 3 protocoles de suivi participatifs : un suivi stationnel pour suivre l'état de santé d'un herbier à travers différentes mesures comme la longueur des feuilles et la densité des pieds, un deuxième protocole visant à cartographier les surfaces des herbiers de Zostère marine, en particulier en limite basse, où les herbiers ne sont pas visibles sur les images aériennes et enfin un suivi des populations d'hippocampes et de syngnathes, espèces associées aux herbiers.

Suivis participatifs avec des plongeurs de loisirs
© Romuald Chaigneau / OFB



Les chiffres clés des parcs naturels marins en 2023

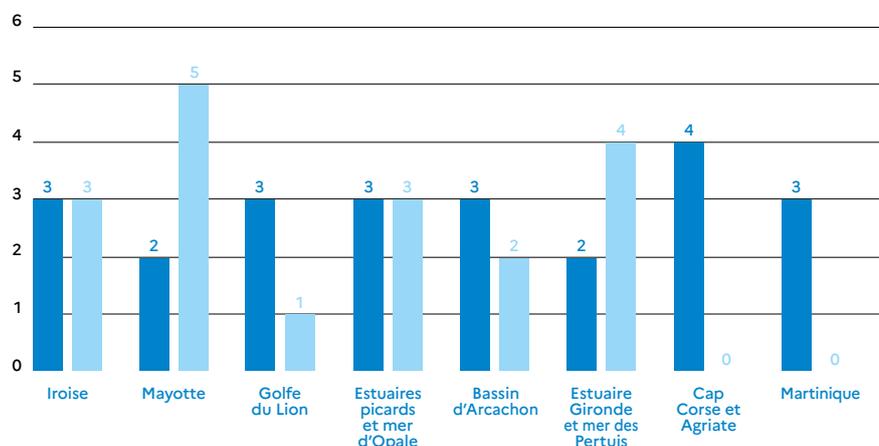
La gouvernance locale partagée des parcs naturels marins

La gouvernance des parcs naturels marins, décentralisée et participative, est au cœur de leur fonctionnement. Elle est composée par les conseils de gestion, qui définissent et mettent en œuvre la politique des PNM dans le cadre de leurs orientations de gestion définies dans les décrets de création et intégrées dans les plans de gestion.

En 2023, les conseils de gestion des 8 parcs naturels marins se sont réunis à 23 reprises (26 réunions en 2022 et 23 en 2021). Les bureaux ont quant à eux été réunis 18 fois (comme en 2022, 10 réunions en 2021).

Les conseils de gestion et bureaux en 2023

- Nombre de réunions du conseil de gestion en 2023
- Nombre de réunions du bureau en 2023



Suivi d'une manifestation sportive par les agents du PNM EPMO
© Charline Frelin et Louanne Capelle - OFB

Les avis émis dans les parcs naturels marins

Les conseils de gestion des parcs naturels marins peuvent se prononcer sur les activités soumises à autorisation, lorsqu'ils sont saisis par les services de l'Etat, en particulier lorsqu'une activité est susceptible d'altérer de façon notable le milieu marin d'un PNM.

En 2023, les gouvernances des parcs naturels marins ont délivré 5 avis conformes favorables dont 1 avec recommandations (le PNM du Bassin d'Arcachon a émis un avis favorable avec recommandations pour une demande d'autorisation environnementale relative au projet de réhabilitation des friches ostréicoles du domaine public maritime). 121 avis simples ont été émis. Le nombre d'avis conforme est moins important que les années précédentes (11 en 2022 et 10 en 2021) et le nombre d'avis simples est quant à lui stable par rapport à 2022 (131).



Les moyens humains et financiers de l'OFB pour faire fonctionner les parcs naturels marins et concourir à la réalisation de leurs plans de gestion

Le budget est présenté en euros et en autorisations d'engagement (AE) exécutées, hors recettes. L'enveloppe investissement concerne l'ensemble des dépenses liées aux immobilisations incorporelles, corporelles et financières, hors financement du renouvellement des véhicules et des acquisitions de nouveaux moyens nautiques, pris en charge directement par le service logistique de l'OFB. L'enveloppe intervention retrace les soutiens financiers que l'organisme effectue au profit des bénéficiaires. Ces versements sont souvent réalisés pour la mise en œuvre de projets ou de subventions. L'enveloppe fonctionnement, qui n'intègre pas la masse salariale des agents des parcs, comprend les achats de biens, les prestations de service externes et de location, les dépenses, les remboursements de mises à disposition de personnel et les dépenses budgétaires liées aux charges financières.

En 2023, le montant total des autorisations d'engagement (AE) consommées par les PNM est de 10,0 M€, soit un montant globalement stable par rapport à 2022 hors plan de relance (10,4 M€). 3,5 M€ ont été consommés en fonctionnement, 6,1 M€ en intervention et 0,5 M€ en investissement, avec des variations entre les Parcs qui correspondent à leurs besoins respectifs.

Les parcs naturels marins engagent des collaborations avec de nombreux partenaires pour développer leurs ancrages territoriaux (universités, laboratoires de recherche, bureaux d'études, collectivités territoriales etc.). En 2023 ce sont 142 partenariats qui ont été contractualisés avec les PNM avec 130 partenaires, pour un montant total de 3,9 M€. Le montant d'engagement moyen est de 25 835 €.

Comme chaque année, les partenaires sont très variés allant d'établissements publics à des universités, des collectivités territoriales ou des associations. Les principaux crédits engagés se sont portés sur le « suivi écologique du milieu et des espèces » (41 % des crédits engagés), puis la « mobilisation citoyenne et des parties prenantes » (32 %), les « interventions techniques sur les milieux naturels » (16 %) et enfin sur les « acquis techniques et ingénieries pour les activités de gestion » (11 %).

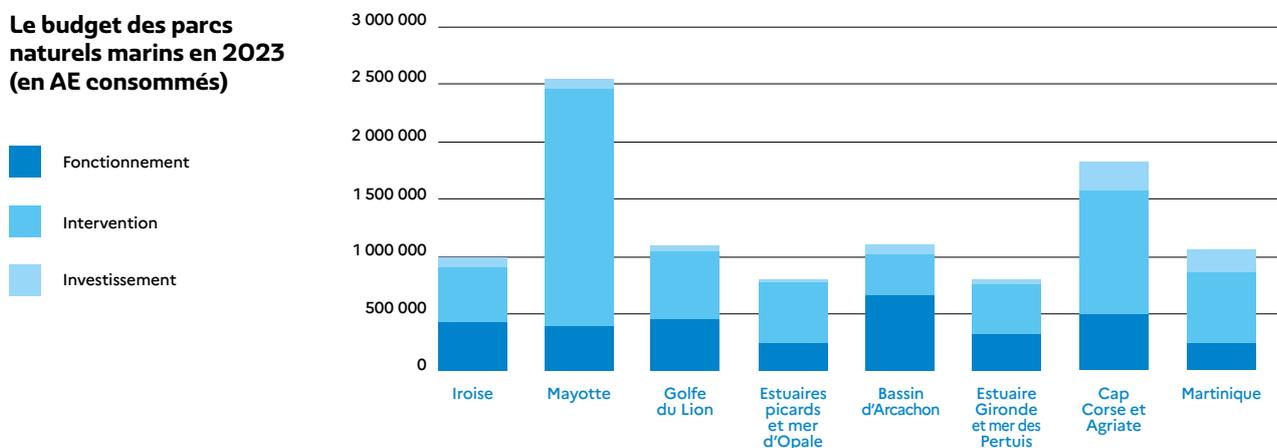
Les subventions représentent une part majoritaire des partenariats, sous forme de conventions et de décisions, pour un montant total de 2,7 M€ en 2023.

Les PNM sont aussi parties prenantes d'appels à projets (AAP). D'envergure régionale, nationale ou européenne, ces vecteurs de financement visent à répondre à une problématique particulière en apportant un soutien financier. Le niveau d'implication des Parcs est variable allant d'une aide logistique à l'expertise d'une zone d'étude. Les PNM perçoivent à ce titre des recettes dites « fléchées » car destinées à des dépenses explicitement identifiées auprès des financeurs : les dépenses des PNM sur ces recettes ont représenté 512 k€ en 2023.

5 PNM ont aussi lancé des appels à projets en 2023 pour répondre à certains objectifs de leurs plans de gestion (les Parcs naturels marins du cap Corse et de l'Agriate, du Bassin d'Arcachon, du golfe du Lion, de Mayotte, de l'estuaire de la Gironde mer des Pertuis) pour un montant total de 410 k€.

Les PNM ont mobilisé pour certains de leurs projets en 2021-2022 des crédits importants du plan de relance dont les paiements se sont poursuivis en 2023.

Le budget des parcs naturels marins en 2023 (en AE consommés)





Les équipes des parcs naturels marins sont réparties entre services ingénierie, services opérations et équipes de direction.

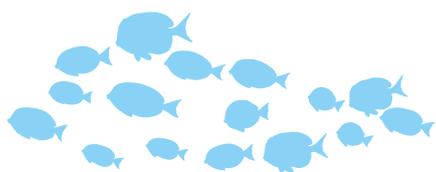
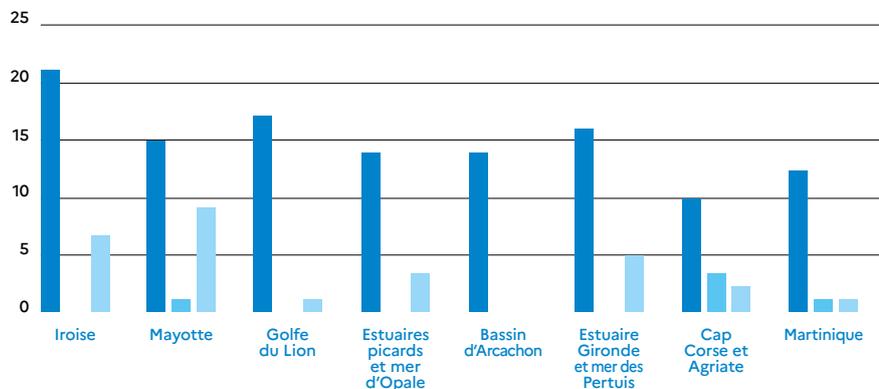
Au 31/12/2023, le nombre d'emplois permanents sous plafond affectés dans les parcs naturels marins est d'environ 120, stable depuis 2022, suite au processus de redéploiement interne à l'OFB de 37 postes supplémentaires vers les PNM sur la période 2020 à 2022. Parmi les agents des services opérations, 41 sont inspecteurs de l'environnement.

En complément de ces postes permanents, les PNM ont recours à des mises à dispositions de collectivités (6 au 31/12), des CDD pour des renforts ponctuels, des CDD sur projets (dans le cadre de projets financés sur recettes externes, essentiellement de l'Europe, soit 30 au 31/12), des services civiques (notamment sur des missions de sensibilisation du public) et des réservistes du ministère de la Défense (en appui aux services opérations).

Journée des ambassadeurs du lagon au PNM de Mayotte
© Lara Cottin - OFB

Les emplois affectés en 2023 dans les parcs naturels marins (situation au 31/12/2023)

- Postes permanents sous plafond au 31/12/2023
- Mise à disposition
- CDD sur projets



Les moyens nautiques dans les parcs naturels marins

Pour assurer les missions des parcs naturels marins, les équipes disposent de véhicules et de moyens nautiques. Ce sont ainsi 19 navires à la fin 2023, avec 3 renouvellements ou nouveaux moyens nautiques au cours de l'année : un en Martinique, un à Mayotte et un en Iroise.



Avec la contribution des agents des 8 parcs naturels marins et de la Direction des aires protégées et des enjeux marins.

Rédaction coordonnée par Sophie Bougard,
sur la base des rapports d'activité des 8 PNM,
Direction des aires protégées et des enjeux marins,
Service aires marines protégées et réserves gérées.

Juin 2024

